

du Royaume-Uni a invité les partenaires internationaux à continuer d'appuyer la Communauté d'Afrique de l'Est dans ses efforts pour mettre fin à la crise politique au Burundi et préserver l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Il a également encouragé toutes les parties prenantes à examiner si l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pourrait jouer un rôle accru dans la promotion du dialogue au Burundi. À la séance tenue

en octobre⁶⁶, la représentante des États-Unis et le représentant du Royaume-Uni se sont dits préoccupés par les restrictions à la liberté de réunion et d'expression et ont souligné l'importance de la bonne gouvernance, un point dont a également parlé le représentant de l'Allemagne.

⁶⁶ Voir [S/PV.8630](#).

Séances : la situation dans la région des Grands Lacs

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8491 26 mars 2019	Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2019/229)		République démocratique du Congo	Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8630 3 octobre 2019	Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2019/783)		République démocratique du Congo	Envoyé spécial du Secrétaire général	Tous les membres du Conseil, tous les invités	

5. La situation concernant la République démocratique du Congo

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu sept séances au titre de la question intitulée « La situation concernant la République démocratique du Congo », et adopté trois résolutions en vertu du Chapitre VII de la Charte. Trois réunions ont été convoquées aux fins de l'adoption d'une

décision du Conseil et quatre ont pris la forme de séances d'information⁶⁷. Le Conseil s'est également réuni deux fois avec les pays qui fournissaient des contingents ou du personnel de police à la Mission de

⁶⁷ Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), conformément à sa résolution 1353 (2001)⁶⁸. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions.

Le Conseil a régulièrement entendu des exposés de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO. Dans les quatre exposés qu'elle a présentés au Conseil, la Représentante spéciale a décrit le processus démocratique en cours, notamment les progrès accomplis en ce qui concerne les programmes de réforme du Président, Félix Tshilombo Tshisekedi, et les problèmes de sécurité qui subsistent, en particulier dans la région est du pays, qui était également touchée par l'épidémie d'Ebola⁶⁹. Parmi les autres intervenants figuraient le Président de la Commission électorale nationale indépendante, l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo et la Directrice exécutive d'une organisation de la société civile, Afia Mama. Le Conseil a également entendu un exposé du Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

En 2019, les exposés et débats du Conseil ont été principalement axés sur le processus démocratique suivi par le Gouvernement à la suite de l'élection présidentielle de décembre 2018, la stratégie de transition de la MONUSCO dans des conditions de sécurité et humanitaires instables, ainsi que sur l'action des organisations régionales visant à renforcer la coopération entre les pays de la région des Grands Lacs.

⁶⁸ Tenues le 14 mars et le 3 décembre 2019, au titre de la question intitulée « Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) » ; voir [S/PV.8483](#) et [S/PV.8677](#).

⁶⁹ La situation humanitaire causée par la recrudescence des cas d'Ebola en République démocratique du Congo a également été examinée par le Conseil au titre du point intitulé « Paix et sécurité en Afrique » au sujet duquel le Conseil a publié une déclaration de sa présidence le 2 août, exprimant sa préoccupation et soulignant la nécessité de poursuivre la coopération et la coordination pour faire face à l'épidémie d'Ebola ([S/PRST/2019/6](#), premier et quatrième paragraphes). Pour plus d'informations sur ce point, voir la section 11 de la première partie.

S'agissant du processus démocratique après l'élection, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction la transition politique sereine et la promesse faite par le Président Tshisekedi de construire une démocratie et d'instaurer l'état de droit, mais se sont dits inquiets face aux violences, à l'épidémie d'Ebola et à la situation humanitaire précaire du pays. Lors des séances du 11 janvier et du 18 mars, les membres du Conseil ont également pris note du report des élections à Beni, Butembo et Yumbi et ont demandé que la tenue des élections dans ces régions soit facilitée, celles-ci ayant été programmées pour la fin du mois de mars 2019⁷⁰.

Concernant les conditions de sécurité, les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face à la persistance de la violence et des attaques perpétrées par les Forces démocratiques alliées contre la MONUSCO et les Forces armées de la République démocratique du Congo, et condamné fermement les attaques des groupes armés sur les équipes d'intervention contre l'Ebola⁷¹. Dans ce contexte, les membres du Conseil ont abordé la modification de la configuration et des activités de la MONUSCO en vue de leur mise en conformité avec les mandats prioritaires de la Mission concernant la protection des civils ; les membres du Conseil ont également appelé au renforcement de la mise en œuvre du processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration par les autorités de la République démocratique du Congo⁷². Plus particulièrement, la représentante des États-Unis a encouragé à fournir aux combattants la possibilité de se reconvertir en civils plutôt que de simplement les absorber dans les forces armées et la représentante de la Pologne a souligné que le processus devait être au centre de la stabilisation de la situation sécuritaire dans le pays⁷³.

En ce qui concerne les efforts déployés par les organisations régionales pour renforcer la coopération entre les pays de la région des Grands Lacs, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien au travail accompli par les missions d'observation dépêchées par des organisations régionales telles que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine pour surveiller les élections en

⁷⁰ Voir [S/PV.8443](#) (Belgique, États-Unis et Pérou) ; [S/PV.8486](#) (Belgique, Pologne, République dominicaine et Pérou).

⁷¹ Voir [S/PV.8584](#) (France, Belgique, Pologne, Afrique du Sud et Royaume-Uni).

⁷² Voir [S/PV.8486](#) (République dominicaine) ; [S/PV.8584](#) (États-Unis, Pologne et Côte d'Ivoire).

⁷³ Voir [S/PV.8584](#).

République démocratique du Congo. Les orateurs ont également reconnu les efforts de médiation entrepris par les organisations régionales à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

En 2019, le Conseil s'est également intéressé aux travaux du Comité créé par la résolution 1533 (2004). Le 7 juin 2019, les membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo ont soumis au Conseil leur rapport final⁷⁴, dans lequel ils ont conclu que, malgré une passation des pouvoirs relativement pacifique et le fait que de plus en plus de groupes armés étaient prêts à se rendre, de nombreux groupes armés locaux ou étrangers, notamment les Forces alliées démocratiques, continuaient toutefois à faire peser de graves menaces sur la sécurité. Le 26 juin 2019, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2478 (2019), par laquelle il a prorogé les mesures de sanction jusqu'au 1^{er} juillet 2020 et le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 1^{er} août 2020⁷⁵. Le 24 juillet 2019⁷⁶, le Conseil a entendu l'exposé du Président du Comité, qui s'est concentré sur les activités entreprises par le Comité au cours des 12 mois précédents et sur sa visite dans le pays du 27 avril au 6 mai 2019. Il a également souligné les prises de position publiques positives du Président entrant sur les travaux de la MONUSCO et de la communauté internationale. Le Président a déclaré qu'il prévoyait de « profiter de l'élan » de sa visite en République démocratique du Congo en continuant à établir des canaux de communication avec les États concernés et en favorisant une meilleure compréhension des travaux du Comité.

Concernant la MONUSCO, le Conseil a adopté à l'unanimité deux résolutions, par lesquelles, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, il a prorogé le mandat de la Mission. Le 29 mars 2019, dans sa résolution 2463 (2019), le Conseil a prorogé le mandat de la MONUSCO et de la Brigade d'intervention pour neuf mois, jusqu'au 20 décembre 2019, et a exprimé son intention d'ajuster encore le mandat de la MONUSCO après la publication d'un examen stratégique indépendant de la Mission, visant à évaluer les problèmes qui continuaient de peser sur la paix et la sécurité dans le pays et à articuler une stratégie de désengagement par étapes, progressive et globale⁷⁷. Le Conseil a décidé que les priorités stratégiques de la MONUSCO étaient de contribuer : a) à la protection

des civils ; b) à l'appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité⁷⁸. Le Conseil a autorisé la MONUSCO, en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans son mandat, à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter de son mandat et prié le Secrétaire général de l'informer immédiatement en cas de défaillance de la MONUSCO à cet égard⁷⁹. Le Conseil a également souligné qu'il importe de maintenir un appui et un engagement internationaux afin d'enrayer l'épidémie d'Ebola, a prié toutes les entités compétentes du système des Nations Unies de poursuivre leurs interventions face à l'épidémie et noté le rôle positif important dévolu à la MONUSCO à cet égard⁸⁰. Le 19 décembre, par sa résolution 2502 (2019), le Conseil a de nouveau prorogé le mandat de la MONUSCO et de la Brigade d'intervention d'un an, en conservant les mêmes priorités stratégiques⁸¹. Dans la résolution, le Conseil a également souligné l'importance d'un dialogue global entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO sur les progrès accomplis dans le cadre du programme de réformes politiques et en matière de sécurité, prié le Secrétaire général de collaborer avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo à l'élaboration d'une stratégie commune et à la définition d'une série d'indicateurs mesurables, devant lui être proposés le 20 octobre 2020 au plus tard, en vue de permettre le transfert progressif des tâches de la Mission aux autorités congolaises, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres parties prenantes⁸². Le Conseil a également pris note de la recommandation faite à l'issue de l'examen stratégique indépendant de consacrer un « minimum incompressible » de trois années à la période de transition avant le retrait de la Mission, ajoutant que ce calendrier provisoire devrait demeurer souple et qu'il conviendrait de tenir compte des conditions de sécurité⁸³.

⁷⁴ Voir S/2019/469.

⁷⁵ Résolution 2478 (2019), par. 1 et 3.

⁷⁶ Voir S/PV.8584.

⁷⁷ Résolution 2463 (2019), par. 21 et 45.

⁷⁸ Ibid., par. 23. Pour plus d'informations concernant le mandat actuel de la MONUSCO, voir la section I de la dixième partie. Pour des informations sur les mandats passés de la MONUSCO, voir *Répertoire, Supplément 2010-2011, Supplément 2012-2013, Supplément 2014-2015, Supplément 2016-2017 et Supplément 2018*.

⁷⁹ Résolution 2463 (2019), par. 28. Pour plus d'informations concernant les décisions du Conseil relatives à l'article 42 de la Charte au cours de la période considérée, voir la section IV.A de la septième partie.

⁸⁰ Résolution 2463 (2019), par. 38.

⁸¹ Résolution 2502 (2019), par. 22 et 24.

⁸² Ibid., par. 49.

⁸³ Ibid., par. 46.

Séances : la situation concernant la République démocratique du Congo

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décisions et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8443 11 janvier 2019	Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (S/2019/6)		République démocratique du Congo, Zambie	Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MONUSCO, Président de la Commission électorale nationale indépendante, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^{a, b}	
S/PV.8486 18 mars 2019	Lettre datée du 15 février 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2019/159) Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2019/218)		République démocratique du Congo	Représentante spéciale du Secrétaire général, Directrice exécutive d'Afia Mama	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^c	
S/PV.8498 29 mars 2019	Lettre datée du 15 février 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2019/159) Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2019/218)	Projet de résolution déposé par la France (S/2019/263)	République démocratique du Congo		Sept membres du Conseil ^d , invité	Résolution 2463 (2019) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII)

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décisions et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8563 26 juin 2019	Lettre datée du 6 juin 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2019/469)	Projet de résolution déposé par la France (S/2019/522)				Résolution 2478 (2019) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII)
S/PV.8584 24 juillet 2019	Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2019/575)		République démocratique du Congo	Représentante spéciale du Secrétaire général	Tous les membres du Conseil ^e , tous les invités ^f	
S/PV.8638 9 octobre 2019	Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2019/776)		République démocratique du Congo	Représentante spéciale du Secrétaire général	Sept membres du Conseil ^g , tous les invités ^h	
S/PV.8692 19 décembre 2019	Lettre datée du 24 octobre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2019/842) Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2019/905)	Projet de résolution déposé par la France (S/2019/957)	République démocratique du Congo		Six membres du Conseil ⁱ , invité	Résolution 2502 (2019) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII)

^a La Zambie était représentée par son ministre des affaires étrangères, qui a participé à la réunion par visioconférence depuis Johannesburg.

^b La Représentante spéciale, le Président de la Commission électorale nationale indépendante et le Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo ont participé à la réunion par visioconférence depuis Kinshasa.

^c La représentante d' Afia Mama a participé à la séance par visioconférence depuis Kinshasa.

^d Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, États-Unis, France, Guinée équatoriale, Indonésie et République dominicaine. L'Afrique du Sud était représentée par sa ministre de la défense et des anciens combattants ; la Côte d'Ivoire par son ministre des Affaires étrangères ; la France, qui assurait la présidence du Conseil, par son ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

^e Le représentant du Koweït a pris la parole à deux reprises : une fois en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1533 \(2004\)](#) concernant la République démocratique du Congo et une fois en tant que représentant de son pays.

^f La Représentante spéciale a participé à la séance par visioconférence depuis Kinshasa.

^g Afrique du Sud, Chine, Côte d'Ivoire, États-Unis, Guinée équatoriale, Indonésie et Pérou.

^h La Représentante spéciale a participé à la séance par visioconférence depuis Wilton Park (Royaume-Uni).

ⁱ Afrique du Sud (également au nom de la Côte d'Ivoire et de la Guinée équatoriale), Chine, États-Unis, France, Indonésie et Pologne.